

ProForest Ltd.
South Suite
Frewin Chambers
Frewin Court
Oxford
OX1 3HZ
Telephone
+44 (0)1865 243439
Email
info@proforest.net
Website
www.proforest.net



Une Interprétation Nationale des Forets à Haute Valeur pour la Conservation pour le Gabon

Avril 2008

Préparée par:

Christopher Stewart et Tim Rayden

ProForest, UK

Table des Matières

1.	Introduction	4
2.	HVC 1 Concentrations de biodiversité	6
2.1.	HVC 1.1 Zones protégées/réserves naturelles	6
2.1.1.	Interprétation	6
2.1.2.	Identification	6
2.1.3.	Sources d'information	7
2.1.4.	Priorités de gestion pour les FHVC.....	7
2.2.	HVC 1.2. Concentrations d'espèces vulnérables, menacées, ou en danger d'extinction	7
2.2.1.	Interprétation	7
2.2.2.	Identification	9
2.2.3.	Sources d'information.....	9
2.2.4.	Priorités de gestion pour les FHVC.....	10
2.3.	HVC1.3 Concentrations d'espèces endémiques	10
2.3.1.	Interprétation	10
2.3.2.	Identification	11
2.3.3.	Sources d'information.....	11
2.3.4.	Priorités de Gestion pour les FHVC.....	12
2.4.	HVC1.4 Zones de concentrations saisonnières d'espèces	12
2.4.1.	Interprétation	12
2.4.2.	Identification	13
2.4.3.	Priorités de Gestion pour les FHVC.....	13
3.	HVC 2 Vastes forêts à l'échelle de paysage	14
3.1.1.	Interprétation	14
3.1.2.	Décision du groupe d'Interprétation Nationale.....	15
4.	HVC 3 Ecosystèmes menacés ou rares	16
4.1.1.	Interprétation	16
4.1.2.	Identification	16
4.1.3.	Priorités pour la gestion des FHVC.....	17
5.	HVC4 Services écologiques essentiels	18
5.1.	HVC4.1 Protection critique de bassins hydrographiques	18

5.1.1.	Interprétation	18
5.1.2.	Identification	19
5.1.3.	Sources d'information	19
5.1.4.	Priorités pour la gestion des FHVC.....	19
5.2.	HVC 4.2 Protection critique contre l'érosion	20
5.3.	Interprétation	20
5.3.1.	Identification	20
5.3.2.	Priorités pour la gestion des FHVC.....	21
6.	HVC 5 Besoins essentiels des communautés	21
6.1.1.	Interprétation	21
6.1.2.	Identification	22
6.1.3.	Sources d'Information	22
6.1.4.	Priorités pour la gestion des FHVC.....	23
7.	HVC 6 Identité culturelle traditionnelle	24
7.1.1.	Interprétation	24
7.1.2.	Identification	24
7.1.3.	Sources d'information	25
7.1.4.	Priorités de gestion pour les FHVC.....	26
	Annexe 1 Participants a l'atelier de Libreville	27
	Annexe 2: Bibliographie et lectures approfondies	28
	Annex 3 Liste de la Faune et de la Flore Vulnérable, Menacée ou Critique au Gabon	29
	Annexe 4 Sommaire Réglementation Nationale pour la Conservation	32
	Annexe 5 : Sommaire Code Forestier	32
	Annexe 6: Lignes directrices pour la gestion de faune	32

1. Introduction

Ce document résume les discussions d'un atelier des parties prenantes à la gestion forestière durable qui a eu lieu à Libreville, Gabon, du 31 Mars au 04 Avril 2008, organisé par WWF-Gabon et Proforest, avec le soutien du WWF-CAFTN (Central Africa Forest and Trade Network). C'est une interprétation du concept de Hautes Valeurs pour la Conservation (HVC) tel que définies par la 'Boite à Outils pour les Forêts de Haute Valeur pour la Conservation (FHVC)' (High Conservation Value Forest Toolkit¹).

Toutes les forêts ont une valeur, mais certaines forêts sont plus précieuses que d'autres. Les Forêts de Haute Valeur pour la Conservation sont celles qui ont une importance exceptionnelle à l'échelle nationale, régionale ou même mondiale, grâce aux valeurs significatives qu'elles protègent ou aux attributs remarquables qui les caractérisent. Ces forêts doivent donc être gérées de façon à maintenir ou améliorer leurs attributs exceptionnels, ce qui demande qu'on reconnaisse les valeurs et espaces forestiers ainsi définis afin d'élaborer des modes de gestion et d'aménagement appropriés.

Bien que le concept des FHVC ait son origine dans la certification forestière, c'est un outil pratique dont l'usage est largement reconnu dans le domaine de la gestion durable des forêts et de l'aménagement du territoire. Deux des atouts majeurs de cette approche sont:

- Son utilité en tant qu'outil pratique pour intégrer la conservation de la biodiversité et du fonctionnement écologique dans l'aménagement des forêts (ou d'autres ressources naturelles),
- La prise en compte des aspects socio-culturels dans les plans d'aménagement et dans la routine de gestion forestière à l'échelle de l'unité de gestion.

Mise à part son utilité pour les gestionnaires forestiers, le concept tel qu'il est présenté dans ce document s'aligne avec le référentiel de certification de gestion durable des forêts de la Forest Stewardship Council (FSC), et les conseils élaborés pourront aider les gestionnaires à satisfaire les exigences du Principe 9 de ce référentiel.

Il existe six genres de Hautes Valeurs pour la Conservation qui ont été identifiées de façon générique par un processus international avec la participation d'organismes de certification, d'ONGs de conservation et de développement durable, du secteur commercial, des bailleurs de fonds et de certaines administrations nationales. Ce processus a abouti à une 'boite à outils' mondial qui sert à guider un document de soutien pour les FHVC à l'échelle nationale.

Cette interprétation nationale de la boite à outils FHVC est d'une très grande utilité car les valeurs qu'on peut considérer d'importance exceptionnelle varient énormément d'un contexte géographique ou régional à un autre; leur définition et la gestion appropriée dépendent non seulement du caractère des écosystèmes, des espèces et de la relation des hommes avec les forêts, mais aussi des risques et des

¹ ProForest (2003) The High Conservation Value Forest Toolkit, www.proforest.net

menaces qui pèsent dessus. Un processus d'interprétation tel que celui-ci peut déterminer les grandes lignes et certaines spécificités à prendre en compte, mais ne peut pas couvrir toutes les situations et tous les cas particuliers dans un vaste pays très diversifié, et il faudra exercer un jugement précautionneux dans son application pratique. Dans le contexte plus large sous-régional, il est probable que plusieurs des conseils élaborés dans ce document seront applicables dans d'autres pays qui partagent la vaste couverture forestière du Bassin du Congo. Néanmoins certaines valeurs sont uniques au Gabon et nous nous sommes efforcés de mettre en valeur les particularités de ce pays doté de richesses extraordinaires sur les plans biologique et humain.

HVC potentielles et actuelles

Dans ce qui suit, nous faisons allusion à la différence entre des HVC actuelles (celles qu'on peut définir et cerner à partir de données connues) et potentielles (celles pour lesquelles les données sont insuffisantes), et reconnaissons qu'il existe des questions d'échelle qu'il faut prendre en compte pour les mesures de gestion spécifiques. Pour chaque Haute Valeur de Conservation nous avons, dans la mesure du possible, identifié de potentielles forêts ou zones qui représentent cet attribut. Ce sont des zones dans lesquelles il y a une grande probabilité de trouver cette HVC *et qui demandent donc des mesures spécifiques de gestion.*

Ces zones peuvent être très localisées, telles que les Baïes et les sites sacrés, ou bien s'étendre sur de vastes zones qui recouvrent une large partie de l'unité de gestion forestière ou qui la contiennent dans sa totalité, et qui peuvent être soumises à des systèmes d'aménagement variés. *Il s'agit alors de savoir si les pratiques de gestion prévues sont suffisantes pour maintenir à niveau ou améliorer les HVC identifiées.* Une concession forestière peut contenir des séries de production, de protection, de conservation, des zones à usage communautaire et des zones tampon; **toutes ces zones** peuvent contenir des attributs de HVC, et il revient au gestionnaire de déterminer à l'échelle du site si des mesures de gestion supplémentaires à la norme de bonne pratique seront nécessaires.

Ici, nous présentons pour chaque Valeur le générique des modes gestion possible, et des sources d'information et de conseil. C'est au gestionnaire forestier que revient la responsabilité d'examiner les données et de consulter avec les spécialistes et parties prenantes appropriées pour mieux cerner les paramètres de la valeur, évaluer les risques qui pèsent dessus, et mettre en place un système de gestion et de suivi qui permet d'assurer que la valeur est maintenue pendant l'exploitation et à la fin des opérations pour chaque unité de gestion.

2. HVC 1 Concentrations de biodiversité

«Aires forestières qui présentent des concentrations de valeurs de biodiversité importantes au niveau global, régional ou national (endémisme, espèces protégées, refuges etc.)»

2.1. HVC 1.1 Zones protégées/réserves naturelles

2.1.1. Interprétation

Les aires protégées sont souvent, sinon toujours, établies pour protéger la biodiversité, en plus de paysages exceptionnels et de sites d'intérêt culturel. Elles sont ainsi comprises dans l'interprétation de HVC1, car elles contiennent sans doute des concentrations exceptionnelles de biodiversité. Les forêts des aires protégées sont normalement des FHVC; les concessions avoisinantes doivent prendre en compte ces valeurs qu'elles peuvent partager.

2.1.2. Identification

Il existe plusieurs classements d'aires protégées (AP) au Gabon. Les classements suivants sont considérés comme étant des FHVC:

Parcs Nationaux:

De loin, la plus importante classe d'AP est le réseau de Parcs Nationaux, créé par décret présidentiel en Décembre 2002. Les 12 Parcs Nationaux terrestres sont: Akanda; Pongara; Monts de Cristal; Loango, Moukabala Doudou; Waka; Lopé; Birougou; Ivindo; Minkébé; Mwagna; et Plateaux Batéké. Il existe aussi un Parc essentiellement marin, le PN de Mayumba.

Réserves Présidentielles, Domaines de chasse, Réserves de faune et autres:

Les classements antérieurs à la création des Parcs Nationaux représentent une surface appréciable où les impacts humains récents ont été vraisemblablement moins grands que dans les zones non-classés. Dans ce cadre, on peut noter en particulier le grand Complexe d'Aires Protégées de Gamba. Ces classements ont été dépassés par la création des 13 PN en 2002, mais le déclassement officiel n'est pas complet.

Il existe une grande réserve au statut actuel, la Reserve Présidentielle de Wonga Wongue, entre Lambaréné et Port Gentil.

Deux Réserves de Biosphère sont à noter: Mokoko et Ipassa. La réserve d'Ipassa se trouve actuellement à l'intérieur du PN d'Ivindo.

Sanctuaires:

Il existe un sanctuaire actuel, celui du Mont Ibounji. Un projet de WCS est en cours pour déterminer la faisabilité et l'emplacement potentiel d'autres sanctuaires.

2.1.3. Sources d'information

Les sources principales d'information sont:

- Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN)
- Ministère en charge des Forêts
- Wildlife Conservation Society (gestion journalière et projets d'appui à 8 PN)
- La série "Parcs Nationaux du Gabon" – Publication de WCS

2.1.4. Priorités de gestion pour les FHVC

La gestion des classements ci-dessus exclut strictement l'exploitation forestière. **Le Code Forestier exige une Zone Tampon d'au moins 5 kilomètres aux limites des Parcs Nationaux**, mais un Décret d'Application n'existe pas encore pour déterminer quelles sont les pratiques permises dans la Zone Tampon. Si la concession partage une limite avec une Aire Protégée, ou se trouve dans une zone qui pourrait affecter le fonctionnement biologique d'une zone protégée (par exemple en amont d'un bassin hydrographique ou d'une rivière qui dessert l'aAP), les mesures suivantes sont conseillées:

- Consultation avec la direction de l'AP et les parties prenantes, en particulier les ONG impliquées dans la gestion de l'AP
- Cartographie de la Zone Tampon
- Gestion participative avec l'ANPN, la Direction de l'AP ou autres parties prenantes, de la Zone Tampon et des voies d'accès communes à la concession et à l'AP (p.ex. à travers des protocoles d'accord), en particulier :
 - Contrôle et répression du braconnage en particulier sur les routes forestières donnant accès à l'AP.
 - Méthodes d'exploitation à faible impact dans la Zone Tampon.
 - Prévention d'érosion et de pollution des bassins versants et des rivières partagés par la concession et l'AP.

2.2. HVC 1.2. Concentrations d'espèces vulnérables, menacées, ou en danger d'extinction

2.2.1. Interprétation

L'interprétation de cette HVC porte sur la présence actuelle ou potentielle de plantes et/ ou d'animaux menacés ou rares. Le Gabon recèle toujours de grandes populations d'animaux emblématiques menacés tels que le gorille, le chimpanzé et l'éléphant de forêt, mais aussi de très grandes richesses en flore et en faune inventoriés au moins par endroits par des décennies de travail taxonomique, et une vaste diversité d'organismes plus discrets dont la distribution, l'abondance et la taxonomie n'ont été qu'effleurées. La richesse biologique du Gabon réserve encore très certainement de grandes surprises aux chercheurs. Sur le plan botanique, les forêts Gabonaises sont les plus riches des forêts Africaines: plus de 1900 espèces de

plantes supérieures décrites, dont environ 19% sont endémiques, sur un total d'environ 6000 au total. Sur le plan zoologique, la richesse est phénoménale: > 130 espèces de mammifères terrestres dont 19 espèces de primates, une vingtaine d'espèces de carnivores, 13 espèces d'artiodactyles (suidés, bovidés et tragulidés), plus de 600 espèces d'oiseaux, dont plus de 300 sont des espèces sédentaires des forêts ou des écosystèmes humides terrestres (UICN 1990, Vande weghe 2005, 2006, 2007).

Pourtant, en dehors de certaines zones de forte endémicité botanique (voir HCV3, les écosystèmes rares ou menacés), il est difficile de déterminer avec certitude des zones exceptionnellement riches en espèces vulnérables ou menacées, car les forêts du Gabon forment une couverture peu fragmentée sur une surface totale de plus de 20 millions d'hectares, dont une grande proportion présente une topographie relativement monotone de collines au doux relief, découpée par un réseau hydrographique d'une très grande densité.

Ce continuum de forêt est en fait une mosaïque d'une grande complexité, caractérisée par des gradients de toutes les échelles. Les gradients biogéographiques existent sur de vastes distances: les forêts côtières atlantiques de Basse Guinée, à l'Ouest se fondent de façon graduelle avec des formations plus proches des formations congolaises vers l'Est; dans le nord-est, ces deux types font transition avec des formations semi-décidues plus Camerounaises, alors que vers le Sud Ouest et le Sud-est il y a des transitions plus abruptes avec des savanes. A ces variations s'ajoutent les zones de 'refuges pléistocènes' des Monts de Cristal et des Monts du Chaillu, qu'on pense avoir été des 'iles de forêt' isolées par l'avancée des savanes à l'apogée des périodes glacières préhistoriques (la dernière date de 15000 à 18000 ans). Il existe aussi d'autres 'microrefuges' soupçonnés, parsemés dans le pays, qui sont peut-être des reliques de forêts en galerie de la même période (Reference). Il existe aussi des gradients climatiques, liés à la diminution graduelle de la précipitation de la côte vers l'intérieur; des gradients édaphiques plus ou moins nets (les forêts inondées et marécageuses dans les bas-fonds, et les forêts sur sols très peu profonds sur certaines crêtes ou dalles rocheuses), et des gradients de succession régénérative, qui sont liés à la conquête par la forêt d'anciens villages et de jachères suite aux grands mouvements démographiques du 20ème siècle - l'exode des populations rurales vers les villes et l'ouverture des axes routiers.

Il est difficile de localiser précisément des populations animales particulièrement significatives à l'intérieur de cette matrice végétale. Il existe des populations de mammifères emblématiques, menacés ou même critiques à l'échelle mondiale, dans toutes les formations forestières, depuis la côte jusqu'aux frontières intérieures: *on pourrait donc argumenter que toutes les forêts représentent la valeur de concentration de biodiversité*. Mais cela n'aide pas beaucoup le gestionnaire à déterminer les priorités pour la gestion.

L'atelier d'Interprétation Nationale a discuté longtemps des seuils critiques pour la densité et les niveaux de concentration nécessaires pour déterminer une HVC. On a fait valoir que des concentrations et des grandes populations d'espèces protégées intégralement ou partiellement au niveau national, ou reconnues comme étant menacées (Vulnérables, Menacées ou Critiques dans la classification de UICN), représentaient des valeurs très significatives au niveau national. Lorsqu'il s'agit de

donner des conseils pour la gestion durable, on peut viser en particulier les zones de grande densité de population, mais on reconnaît que les données sont souvent insuffisantes pour ce faire pour la majorité des espèces en dehors des parcs nationaux.

IL EST TRES IMPORTANT DE NOTER que pour ce qui est de la faune mobile : **migratrice ???**, la présence 'habituelle' de populations d'espèces emblématiques, menacées ou critiques implique qu'on doive mettre en pratique des principes de bonne gestion, avec une Exploitation à Faible Impact (EFI) sur l'ensemble de la surface forestière aménagée, et **en particulier insister sur le contrôle de la chasse et la répression du braconnage comme exigence de base**, quel que soit le statut des populations contenues dans la concession (voir en particulier Morgan et Sanz 2007, et l'Annexe 6). Dans le cadre de FHVC, Il s'agit donc d'identifier des concentrations de biodiversité d'une importance *exceptionnelle pour le Gabon*, et les mesures *supplémentaires à la norme* pour les protéger. En dehors de cela, l'accent pour la protection de concentrations de biodiversité se met sur l'identification et la bonne gestion des écosystèmes exceptionnels et localisés.

2.2.2. Identification

Une aire forestière sera considérée une FHVC si:

- Il existe sur de grandes surfaces une forte dominance et une grande diversité d'espèces indicatrices de forêts anciennes (en particulier les césalpiniacées). **NB. Quand on parle de 'grandes surfaces' de forêts anciennes pour le Gabon il s'agit de l'ordre de plusieurs milliers d'Ha.**
- Il existe de grandes populations et une haute diversité de plantes indicatrices de refuges pléistocènes (en particulier les bégonias et les balsaminacées).
- Il existe des écosystèmes remarquables à l'étendue restreinte (voir HVC3).
- Il existe des populations d'animaux et/ ou de plantes protégées par la réglementation ou présentes dans la liste rouge de UICN pour le Gabon, dans les catégories Vulnérables (VU), Menacées (EN) ou Critiques (CR), qui sont reconnues comme prioritaires à l'échelle nationale par les instituts de recherche ou les ONGs de conservation, et qui font l'objet d'un programme de gestion, de recherche ou de suivi significatif.

2.2.3. Sources d'information.

Les données de fond sur les espèces protégées et les lois qui les protègent peuvent être obtenues au Ministère de l'Economie Forestière ou au WCS Gabon (Projet Gibier²) (voir Annexes 4 et 5). Le statut des espèces menacées au niveau mondial peut être obtenu sur la Liste Rouge des Espèces Menacées de l'UICN; la liste de 2008 est en Annexe 3 de ce document, mais nécessitera d'être mise à jour par l'évaluateur.

La présence d'indicateurs de 'forêt ancienne' peut être déterminée à partir d'inventaires d'aménagement. On peut noter en particulier l'alén, l'omvong, le

² http://www.wcsgabon.org/Gibier/Bushmeat_Meeting/French/Gibier-reunionFR.html

ngang, le beli, le movingui, le kezavingo, le pao rosa, le mbanegue, le tali, l'ekop, le limbali et le mekongu, ainsi que divers andoungs. La présence de gros arbres appartenant à plusieurs espèces de cette liste, ou de bouquets de ces arbres, peut indiquer des forêts qui ont subi très peu de perturbation. Il est conseillé de consulter un spécialiste pour déterminer l'importance/ présence d'une possible 'forêt ancienne'.

Il existe aussi un inventaire national des espèces et des genres indicateurs de 'forêts anciennes', ainsi que les données connues sur leur distribution et leur abondance, détenue par l'Herbier National du Gabon. Il est conseillé de consulter cet institut pour évaluer l'importance d'indicateurs de rareté botanique.

Les inventaires forestiers doivent être accompagnés par des inventaires de faune. Ces données peuvent servir de base pour déterminer des zones particulièrement importantes pour les populations animales.

Si les données sont absentes, le gestionnaire forestier doit mettre en œuvre des études de biodiversité visant en particulier à recenser la présence et l'abondance des espèces protégées et les indicateurs de forêt ancienne.

Pour une liste des projets de recherche et de conservation des espèces prioritaires, on peut s'adresser au CENAREST (IRET), à la Direction de la Faune et de la Chasse, au WCS Gabon et au WWF Gabon.

Liste des programmes de soutien des ONG à la conservation en concession forestière.

2.2.4. Priorités de gestion pour les FHVC

La gestion de cette valeur dépendra des aspects spécifiques de biodiversité que l'on aura identifié, et on devra s'appuyer sur les conseils de bonne gestion forestière (FAO 1996, ATIBT 2005, Higman et al. 2005) et l'opinion des spécialistes pour s'assurer que les mesures de protection sont adéquates. On peut néanmoins indiquer les rubriques suivantes:

- Exploitation à faible impact ;
- **Répression du braconnage** et mise en place d'alternatives à la chasse ;
- Ecosystèmes représentatifs inclus dans les séries de conservation intégrale ;
- Protection d'écosystèmes fragiles (voir aussi HVC3) ;
- Stratégies de conservation particulières aux espèces identifiées.

2.3. HCV1.3 Concentrations d'espèces endémiques

2.3.1. Interprétation

L'interprétation de cette HVC porte sur la présence actuelle ou potentielle de concentrations de plantes et d'animaux endémiques, c'est-à-dire premièrement celles qu'on ne trouve qu'au Gabon (par exemple le singe à queue de soleil *Cercopithecus solatus*, et les poissons mormyridés de l'Ivindo), et deuxièmement celles qui sont particulières aux forêts **Guinéo-Congolaises?**, présentes dans les pays voisins mais

dont des centres de distribution ou des populations majeures se trouvent au Gabon (par exemple, **les Bégonias endémiques des Monts de Cristal**?). Du fait de leur distribution restreinte, ces espèces sont particulièrement précieuses pour le patrimoine Gabonais et vulnérables à la perturbation, en particulier à la perte de l'habitat, même si elles peuvent être localement abondantes.

L'endémicité de certains groupes d'animaux et de plantes peut être bien connue si ce groupe a été sujet à une étude approfondie – c'est le cas par exemple des mormyridés de l'lvindo – mais le Gabon reste très mystérieux sur de vastes surfaces et il existe de telles variations biologiques que chaque expédition rapporte des nouveautés. Les petits vertébrés (batraciens, reptiles) sont peu étudiés, les insectes encore moins (à part les papillons, le groupe le plus visible), et les champignons quasiment inconnus. Pour cette raison, les listes des espèces endémiques restent certainement très incomplètes. Pourtant, ces espèces font partie intégrante du fonctionnement écologique des forêts. Il est certain que le système de Parcs Nationaux protège une partie des espèces endémiques, mais les données sur les espèces endémiques qui ont des centres de population en dehors des Parcs sont quasi inexistantes.

2.3.2. Identification

Les espèces endémiques sont particulièrement associées aux anciennes forêts, les refuges pléistocènes, et les écosystèmes exceptionnels de faible étendue. Une forêt sera considérée comme FHVC si:

- Il existe sur de grandes surfaces une forte dominance et une grande diversité d'espèces indicatrices de forêts anciennes (en particulier les césalpiniacées).
- Il existe de grandes populations et une haute diversité de plantes indicatrices de refuges pléistocènes (en particulier les *Bégonia* et les balsaminacées).
- Il existe de fortes populations d'espèces fauniques endémiques, qui font l'objet d'études ou d'un programme de conservation significatif.
- Il existe des écosystèmes remarquables à l'étendue restreinte (voir HVC3)

2.3.3. Sources d'information.

Celles-ci sont les mêmes que pour HVC 1.2. Pour l'identification des écosystèmes rares, voir aussi HVC3.

Il est impossible pour le gestionnaire forestier d'inventorier toutes les espèces endémiques présentes dans la concession. **Un outil utile à la gestion de cette valeur serait une liste de la faune et de la flore endémique du Gabon, avec l'accent en particulier sur 1) les espèces faciles à reconnaître et 2) les espèces reconnues comme prioritaires pour la conservation à cause de leur sensibilité aux perturbations.**

Existe-t-il des conseils appropriés de ce genre? Y'en a-t-il en développement ?

2.3.4. Priorités de Gestion pour les FHVC.

On peut noter que plusieurs régions qui sont des centres d'endémicité ont été recensées au Gabon, qui correspondent à de présumés refuges pléistocènes. Ce sont:

- Les Monts de Cristal ;
- Le Massif du Chaillu ;
- Les Monts Doudou

Il est probable que toute forêt située à une altitude > 700m aura des concentrations d'espèces endémiques à la distribution localisée.

L'objectif du gestionnaire sera de maintenir des populations viables et en bonne santé de l'ensemble des espèces endémiques dans la concession.

Le gestionnaire forestier doit inventorier les indicateurs de cette valeur et les cartographier à une échelle appropriée, qui permettra d'aider aux décisions de gestion (notamment pour la délimitation de Séries de Conservation). Pour les plantes herbacées telles que les *Bégonia* ou les balsaminacées, il suffira normalement de reconnaître quelques espèces clé et noter leur abondance selon un index relatif.

On peut assurer la protection de la vaste majorité des espèces de plantes endémiques et de faune peu mobile (par exemple petits vertébrés) en mettant en œuvre une extraction à faible impact, et en représentant de façon adéquate des zones de forêt ancienne et les écosystèmes remarquables (HVC3) dans les séries de conservation. L'étendue de ces séries de conservation devra être d'autant plus grande que les espèces représentées sont rares, sensibles ou menacées.

Les animaux endémiques plus mobiles (par exemple le Singe à Queue de Soleil) peuvent être protégés par la protection de zones d'habitat à l'abri de la chasse. Cela peut se faire en supprimant totalement la chasse dans les zones affectées et en délimitant et respectant des séries de conservation qui peuvent servir de refuge contre les pressions cynégétiques.

Il est fortement conseillé de consulter les instituts de recherche et les ONGs de conservation pour identifier et mettre en place des mesures de gestion suffisantes pour maintenir les espèces endémiques, et des mesures de suivi adaptées et efficaces.

2.4. HVC1.4 Zones de concentrations saisonnières d'espèces

2.4.1. Interprétation

Dans le cas du Gabon, où la différence entre les saisons est peu marquée, l'interprétation de cette HVC porte sur des ressources ponctuelles ou de faible étendue mais qui ont une importance disproportionnée pour le maintien de valeurs de biodiversité. Cela peut donc indiquer des ressources qui existent en permanence et qui sont visitées toute l'année (par exemple, Baïes), des ressources permanentes qui prennent une importance majeure seulement pendant certaines périodes (par

exemple rivières/marais : ressources pour de grandes populations d'éléphants en saison sèche) ou des ressources temporaires et aléatoires (par exemple, regroupements d'arbres fruitiers attirant de nombreux frugivores).

2.4.2. Identification

Une forêt peut être considérée comme une FHVC si elle renferme ou protège un ou plusieurs des attributs suivants.

- Baïes (clairières forestières maintenues par l'activité de la faune)
- Zones de concentration d'arbres fruitiers (c'est-à-dire qu'il existe de fortes densités locales et de gros spécimen d'arbres fruitiers importants pour la subsistance saisonnière des frugivores, notamment primates, calaos. Les arbres indicateurs comprennent: Moabis, N'Koula (?), Ozouga, *Irvingia* sp, Sapotacées et Anacardiacees).
- Salines (toutes les salines sont elles d'importance significative? Peut-on y rattacher des conditions p.ex. présence de fortes populations d'éléphants?).
- Forêts, marais ou rivières utilisés comme ressource temporaire par de grandes populations d'animaux protégés ou menacés (par exemple, forêts et complexes marécageux, dans la région d'Akaka dans le complexe de Gamba, centres de concentration d'éléphants).
- Lisières de forêt (interface de forêt et de savane), dans des zones ayant déjà été identifiées comme prioritaires pour la conservation (HCV1 .2, 1.3, HCV3).

2.4.3. Priorités de Gestion pour les FHVC.

Les mesures de gestion doivent être appropriées à la ressource qu'on cherche à protéger, et dépendra de la nature des espèces qui l'utilisent. Il faut donc considérer:

- **L'intégrité de la ressource ponctuelle** elle-même (en évitant les opérations qui pourraient endommager le milieu naturel). Par exemple, pour protéger des lisières de savane il faut que les routes passent à une distance raisonnable de la lisière, et que les chemins de débardage ne découpent pas la lisière.
- **Les perturbations**: par exemple les Baïes peuvent être visités au cours de l'année par des centaines voire des milliers d'individus venus d'une cinquantaine de kilomètres à la ronde (éléphants). Il faut donc dessiner autour d'un Baï une zone tampon de non-intervention (besoin de conseil - 1-3 km minimum?) pour éviter la perturbation par les opérations forestières
- **L'accès à la ressource**. Par exemple, est-il possible de dessiner les routes pour éviter de couper des zones importantes de passage des animaux?
- **La protection directe de la ressource et des animaux qui la visitent**: Par exemple, les concentrations d'arbres fruitiers peuvent être notés lors de l'inventaire détaillé; on peut envisager de mettre en défens des parcelles particulièrement riches en arbres fruitiers et pauvres en espèces exploitables, et concentrer les missions anti-braconnage autour des routes qui pourraient y donner accès pendant la saison fruitière.

3. HVC 2 Vastes forêts à l'échelle de paysage

« Aires forestières qui, à l'échelle mondiale, nationale ou régionale, présentent de vastes forêts à l'échelle du paysage, qui abritent une unité d'aménagement ou qui en font partie, et à l'intérieur desquelles vivent des populations viables de plusieurs, voire de toutes les espèces naturelles et ce, selon un modèle de distribution et d'abondance naturelle ».

3.1.1. Interprétation

L'atelier d'Interprétation Nationale a longuement discuté de l'application de ce concept au Gabon. C'est un concept qui est particulièrement approprié pour des régions où les forêts sont très fragmentées et où il n'existe que quelques blocs isolés de forêt de très grande étendue, qui prennent donc une très grande importance au niveau nationale.

On a noté (voir l'interprétation de HVC1.2) que les forêts gabonaises forment un continuum quasi ininterrompu, caractérisé par de multiples gradients écologiques. On a considéré l'utilité de définir des unités de paysage par exemple des bassins hydrographiques, des massifs montagneux, ou des gradients de forêts intacts liant de grands écosystèmes, par exemple un continuum entre les forêts côtières et les massifs montagneux. On a aussi considéré l'interprétation des 'populations viables selon un modèle de distribution et d'abondance naturelle' à l'échelle de paysage, sans pouvoir contraster de façon claire des zones qui auraient cet attribut, avec des zones où ces populations n'existent pas. On a pu noter aussi les immenses surfaces identifiées comme des zones prioritaires pour la conservation en dehors des Parc Nationaux: ce sont les paysages tel que repris dans « *l'Etat des Forêts du Bassin du Congo* » (PFBC), une initiative soutenue, entre autres, par USAID et la Central Africa Regional Program for the Environment (CARPE). Ces paysages sont centrés sur les grands Parcs Nationaux et sont des zones prioritaires d'activité pour les programmes internationaux de conservation, du fait qu'ils présentent une matrice pour la migration entre les Parcs, et contiennent des écosystèmes semblables aux paysages protégés des PN. Ces Paysages CARPE n'ont pas de statut officiel.

Il existe plusieurs interprétations possibles de cette valeur

- *On pourrait considérer que la totalité du Gabon représente cette valeur.*
- *On pourrait considérer que des unités biogéographiques 'paysagères' présentent ces valeurs, qui se rattachent aux Parcs Nationaux, et donc partagent des valeurs pertinentes avec eux, par exemple migration de grandes espèces ou processus écologiques à grande échelle.*
- *On pourrait considérer que les concessions à l'intérieur des 'Paysages CARPE' présentent cette valeur.*

Or, aucune de ces interprétations ne donne lieu de façon évidente à des conseils pratiques pour la gestion forestière.

3.1.2. Décision du groupe d'Interprétation Nationale

L'atelier d'Interprétation Nationale pour les FHVC au Gabon,

- 1) Sachant que la quasi totalité de la surface du Gabon pourrait être définie comme une vaste forêt, encore peu fragmentée, relativement homogène et difficile à découper en écosystèmes distincts à l'échelle du paysage,
- 2) Sachant que l'exploitation forestière comme elle est pratiquée à l'heure actuelle dans la plupart du pays, bien qu'extensive, est très sélective et ne représente pas de risques de fragmentation significative de la couverture forestière,
- 3) Sachant que de grandes unités de paysage représentatives de la richesse biologique du Gabon sont protégées dans le réseau de Parcs Nationaux,
- 4) Reconnaissant que des populations viables de la majorité des espèces naturelles selon des modalités quasi-naturelles de distribution et d'abondance peuvent être maintenues dans les concessions forestières, et
- 5) Reconnaissant que la certification de gestion durable des forêts n'a pas pour objectif d'empêcher l'exploitation forestière sur de vastes surfaces,

a considéré à l'unanimité que les définitions envisagées de cette valeur ne servaient pas à indiquer des objectifs spécifiques de gestion pour maintenir les attributs caractéristiques des vastes forêts du Gabon, et ne présentaient donc pas d'avantage pour la gestion durable au Gabon.

Néanmoins, cette décision devra être revue si des changements à grande échelle se produisent qui mettent en cause les conditions énumérées ci-dessus, par exemple si:

- Des décisions d'aménagement du territoire sont prises qui impliquent une régression ou une fragmentation significative des forêts ;
- Un changement des conditions socio-économiques mène à des régimes typiques d'exploitation plus intensive des forêts ;
- Une intensification de la chasse rend difficile le contrôle du braconnage et menace les populations des grandes espèces emblématiques dans les concessions.

4. HVC 3 Ecosystèmes menacés ou rares

« Aires forestières qui abritent des écosystèmes menacés, rares ou en voie de disparition, ou qui en font partie. »

4.1.1. Interprétation

On considère que cette valeur comprend d'une part des formations forestières au sens large (par exemple – forêt atlantique guinéo-congolaise), caractérisées par leur structure et leur composition spécifique, et aussi à des types d'habitat à l'étendue plus restreinte contenus dans cette matrice (par exemple forêts marécageuses, raphiales, escarpements rocheux). Pour définir de tels écosystèmes comme étant des FHVC à l'échelle nationale on doit considérer ceux qui sont:

- a) Rares à l'état naturel
- b) Très réduits par rapport à leur étendue originale à cause des pressions humaines
- c) Tellement menacés par des activités actuelles ou prévues (y compris l'aménagement du territoire), qu'ils deviendront rares à terme.

Au Gabon, les pressions humaines sont relativement légères et, bien que la viande de brousse soit un grand problème, il ya très peu de conversion des forêts à d'autres usages (élevage, plantations). La dégradation des forêts par l'exploitation forestière ne paraît pas être un problème majeur pour le Gabon, bien qu'il y ait des zones surexploitées notamment sur la côte, et que l'évolution de la filière bois au Gabon et l'importance croissante des marchés orientaux présentent certaines inquiétudes. Le groupe d'Interprétation Nationale s'est surtout concentré sur les écosystèmes localisés ou fragiles, qui pourraient être endommagés par l'exploitation actuelle.

4.1.2. Identification

Les formations suivantes sont considérées comme des FHVC au Gabon:

- Forêts > 700m d'altitude ;
- Inselbergs (y compris la zone fragile à la base de l'escarpement) ;
- Mangroves ;
- Forêts 'anciennes' de grande étendue ;
- Forêts marécageuses (en quelles circonstances sont elles menacées? Existe-t-il des variétés remarquables ou très localisées?)

D'autres formations localisées?

[On manque certainement de données pour mettre au point cette définition. L'UICN (UICN 1990) a aussi défini quelques autres types de forêts bien définis et localisés au Gabon (Forêt a Limbali, Forêt a Bomanga, Forêt naine (monts de Belinga), forêt basse littorale). On a aussi discuté en marge de l'atelier l'état des forêts de la plaine atlantique, qui ont été surexploitées par endroits et qui demanderaient en certains cas de longues périodes de repos pour se régénérer, notamment autour des grands

lacs (complexe Onangue) et des lagunes côtières). Existe-t-il dans le code forestier des écosystèmes particuliers qu'on doit protéger ou gérer de façon spéciale? Il manque une analyse des écosystèmes localisés et rares, de leur répartition et des risques qui pèsent dessus, pour pouvoir donner des indicateurs et des conseils de gestion spécifiques aux forestiers. Une étude de WCS (Michelle Lee, en cours) pourrait donner des indications à ce sujet.]

4.1.3. Priorités pour la gestion des FHVC

Les écosystèmes qu'on a sélectionnés sont localisés, rares ou fragiles et donc pourraient être endommagés, peut-être de façon irrévocable, par les activités humaines. Ces écosystèmes doivent donc être considérés comme des zones de gestion spéciale; on doit décider au cas par cas quelle doit être leur gestion, qui vise à maintenir *l'intégrité de l'écosystème, c'est-à-dire sa persistance et celle de la biodiversité qui lui est caractéristique*. Notons que cela n'exclut pas automatiquement l'exploitation forestière, tant que celle-ci se fait de manière responsable, qu'on applique des modes de gestion qui sont décidés d'avance (par exemple en consultation avec des spécialistes) pour maintenir la valeur identifiée, et qu'il existe un suivi pour vérifier que l'exploitation n'a pas effectivement endommagé l'écosystème. On peut aussi considérer que dans certains cas, dû à leur fragilité, les écosystèmes sélectionnés ne supportent pas l'exploitation, et que la gestion appropriée serait leur démarcation en séries de protection ou de conservation.

On peut évaluer pour chaque cas les scénarios de gestion suivants:

- Besoin de protection contre l'exploitation ;
- Exploitation à faible impact ;
- Besoin de zones de **convalescence** ??? dans des systèmes d'exploitation
- Besoin de restauration avec des espèces natives.

Protection

Certains écosystèmes méritent une protection totale (lesquels? p.ex. forêts > 700m, Inselbergs?), le gestionnaire doit les définir dans son système de gestion, les matérialiser sur les cartes, et sur le terrain, et s'assurer qu'elles sont protégées totalement de l'exploitation (quelles sont les règlements du Code Forestier pour les séries de protection et de conservation?). On doit considérer non seulement l'écosystème rare mais aussi une zone tampon appropriée, que l'on doit justifier, ainsi que les activités permises dans la zone tampon. Par exemple, l'atelier a discuté d'une zone tampon de 500 m à la base d'inselbergs, où l'on peut trouver une forêt très particulière, fragile et riche en espèces rares et très localisées. Cette bande tampon serait-elle une zone de protection ou de conservation, et quelles sont les modes de gestion permis?

Exploitation à faible impact

Dans certaines forêts telles que définies ici, l'exploitation commerciale est possible sans pourtant mettre en danger l'intégrité de l'écosystème (p.ex. forêts 'anciennes?'), en mettant en place un système de gestion précautionneux. Cela

implique qu'on définisse et délimite la zone HVC, et qu'on mette en œuvre une exploitation très sélective, un programme rationnel des coupes ('coupe schedule'), une bonne planification des routes et des chemins de débusquage/débardage, une réduction maximale de la largeur des routes et réutilisation de réseaux préexistants, un contrôle sévère de la chasse et du braconnage, *et la mise en défens (séries de conservation) de zones représentatives* qui pourront servir de refuges pour la faune et de repères pour le 'fonctionnement naturel' de l'écosystème (voir aussi le Principe 6 de FSC, protection d'écosystèmes représentatifs), ainsi qu'un programme de suivi.

Zones de convalescence

Dans les FHVC exploitables (voir ci-dessus), on doit aussi évaluer la condition forestière et délimiter les zones qui sont dégradées, et les exclure de l'exploitation pour les mettre 'au repos' pendant une période définie, qui est suffisante pour restaurer le bon fonctionnement de l'écosystème. Cette période sera variable selon l'écosystème et le niveau de dégradation qu'il a subi [Existe-t-il dans le code forestier Gabonais une disposition sur la forêt de convalescence ou équivalente?]. On doit distinguer ces 'zones de convalescence' des séries de conservation, qui ont pour objet de préserver des échantillons d'étendue suffisante et en bonne condition de l'écosystème, protégés de l'intervention humaine.

Restauration

Dans certains cas, les activités précédentes auront tellement dégradé les écosystèmes fragiles par endroits que leur capacité de régénération naturelle est mise en cause (par exemple, sols très dégradés, élimination des semenciers). Il est alors vivement conseillé de restaurer l'écosystème de façon active et intensive, afin de ré-établir le fonctionnement biologique. Ceci demande l'utilisation d'une composition équilibrée des essences locales et caractéristiques de l'écosystème, en excluant des espèces étrangères ou envahissantes.

5. HVC4 Services écologiques essentiels

"Aires forestières protégeant des services écologiques qui, en circonstances critiques, s'avèrent essentiels (protection des bassins hydrographiques, contrôle de l'érosion)"

5.1. HCV4.1 Protection critique de bassins hydrographiques

5.1.1. Interprétation

Les forêts peuvent contrôler la qualité, la quantité et la régularité des flux et des cours d'eau. Cette fonction constitue un service écologique, qu'on peut définir comme critique si les populations ou les écosystèmes en aval en dépendent de façon très significative. Il se peut que le bassin hydrographique entier serve cette fonction; mais on peut aussi définir des zones plus localisées qui ont une fonction particulièrement importante pour l'approvisionnement et la protection des cours d'eau.

5.1.2. Identification

Une forêt peut être considérée FHVC du point de vue de sa fonction hydrologique si:

- Les cours d'eau alimentés par la forêt sont la source principale d'eau potable pour les populations en aval ;
- La forêt protège une population en aval de crues dévastatrices, ou leur fournit de l'eau lors de périodes critiques de sécheresse ;
- La forêt protège contre des crues qui pourraient avoir un impact sévère sur l'infrastructure (p.ex., axes de transport) ou contre une sédimentation des eaux qui pourrait endommager l'économie (p. ex. sédimentation de barrages hydroélectriques).
- Les cours d'eau protégés par la forêt alimentent des zones importantes pour la pêche et l'économie (en particulier, si les populations sont particulièrement dépendantes de la pêche pour leur apport protéique)
- Les cours d'eau protégés par la forêt alimentent des cultures irriguées qui font partie intégrante de l'alimentation de subsistance des populations en aval.
- La dégradation de la qualité de l'eau pourrait avoir un impact négatif sur la faune aquatique, ou sur les écosystèmes aquatiques fragiles ou rares.

5.1.3. Sources d'information

Ministère des Mines, SEEG, Ministère en charge de l'Environnement, consultation de populations locales, experts piscicoles/spécialistes des écosystèmes aquatiques, Publications techniques (voir références FAO, ATIBT)

5.1.4. Priorités pour la gestion des FHVC

Le gestionnaire doit définir la forêt qui est critique à cette fonction et la gérer de façon à ne pas mettre en cause la régularité, la quantité ou la qualité des cours d'eau qu'elle alimente. Le gestionnaire doit en particulier éviter:

- La perturbation des régimes hydriques (exploitation des berges, exploitation sur forte pente, en particulier là où il existe des sols à risque d'érosion et de sédimentation accrue, coupes rases)
- La pollution des eaux (produits chimiques, hydrocarbures) pour préserver la qualité physico-chimique des eaux
- La création d'infrastructures (routes, bases-vie) dans des zones critiques – nécessité des études d'impacts pour limiter les ruissellements et écoulements trop importants

Le gestionnaire doit respecter le Code de l'Environnement et mettre en œuvre les conseils du Code FAO des bonnes pratiques forestières (notons que pour les Zones Tampon des Parcs Nationaux, le décret des zones tampon ne précise pas l'exploitation appropriée, mais il est conseillé d'appliquer une gestion particulièrement précautionneuse dans ces zones). On vise en particulier:

- la protection des berges et le respect des bandes riveraines (en fonction du lit majeur: au moins 50 mètres pour les grandes rivières et 100m pour les fleuves; bandes plus étroites pour les petites rivières et ruisseaux),
- le maintien du couvert forestier,
- la non-exploitation sur les fortes pentes (+50%) – quels sont les conseils régionaux?
- la gestion des produits chimiques et hydrocarbures ainsi que le plan de situation d'urgence en matière de déversement
- la planification selon les bonnes pratiques des infrastructures (routes, ponts, buses, parcs, écoulements, etc.)

5.2. HVC 4.2 Protection critique contre l'érosion

5.3. Interprétation

Une forêt s'avère critique à la protection contre l'érosion, si un événement d'érosion ou d'instabilité du terrain aurait des conséquences très sévères, qui nécessitent donc qu'on doive considérer non seulement l'application ordinaire des bonnes pratiques forestières, mais aussi des mesures supplémentaires pour éviter ces conséquences.

Les forêts peuvent remplir cette fonction:

- En empêchant l'érosion et la perte des sols alors que cette érosion pourrait sérieusement compromettre le fonctionnement de l'écosystème ou de l'économie locale, ou la sécurité et la santé des populations
- En empêchant l'accumulation de sols ou de sédiments alors que cette accumulation pourrait sérieusement compromettre le fonctionnement de l'écosystème ou de l'économie, la sécurité et la santé des populations

5.3.1. Identification

On considère que des forêts ont cette valeur si elles s'avèrent critiques pour la prévention de dégâts importants à l'égard de:

- routes ou des axes de transport ;
- Infrastructure hydroélectrique ;
- champs ou cultures agricoles ;
- sites culturels importants ;
- habitations humaines ;
- intégrité des écosystèmes rares ou fragiles, susceptibles à l'érosion ou à la sédimentation (p.ex. les espèces endémiques du fleuve de l'ivindo, mangroves, forêts sur pentes sableuses)

Pour identifier la présence de cette valeur, on devra identifier les zones susceptibles c'est-à-dire : les pentes fortes à proximité des infrastructures, les sols fragiles ou

propices au ravinement, et à proximité des habitations, les zones qui sont à la fois fragiles et sous forte pression humaine.

5.3.2. Priorités pour la gestion des FHVC

La gestion doit viser à minimiser ou à éviter l'érosion. Il est conseillé de délimiter les zones ayant cette valeur sur les cartes d'aménagement et sur le terrain, et d'établir des séries de protection. Dans certains cas, la gestion appropriée sera de défendre l'exploitation. On note les mesures possibles suivantes (voir le guide technique national du Gabon (REFERENCE), qui reste à valider en 2008):

- Respect des Zones Tampons des PN (5km minimum), (bonne pratique: éviter de franchir les affluents en zone tampon, l'exploitation sur forte pente (> 50%) est proscrite)
- Eviter toute route sur des pentes > 50%
- Respect des berges - protection à 100m des berges des grands fleuves, 50m des rivières.
- Eviter l'exploitation/les routes près des cirques d'érosion (p.ex. dans la région du Haut-Ogooué ou les régions côtières).
- Tracer des routes potentielles déterminées à l'avance, vérifiées sur le terrain; où c'est possible, avancée des routes en saison sèche uniquement.

On peut aussi considérer une exploitation à très faible intensité sur les sols fragiles et la restauration des sols dégradés.

6. HVC 5 Besoins essentiels des communautés

« Aires forestières fondamentalement nécessaires à la satisfaction des besoins essentiels des communautés locales (subsistance, santé, etc.) »

6.1.1. Interprétation

Les communautés rurales au Gabon se servent très souvent des forêts pour satisfaire certains besoins essentiels. On considère que si la communauté ou une partie de la communauté est très largement dépendante de la forêt pour sa subsistance, cette forêt sera considérée FHVC. Si la forêt fournit un service ou une ressource que la population locale ne peut pas ou peut difficilement obtenir ailleurs, et que cette ressource est essentielle à sa survie, sa santé ou son bien-être, la forêt est FHVC.

On note que même les populations citadines dépendent en partie des forêts Gabonaises (notamment pour un apport de viande), mais ce n'est pas une dépendance essentielle à la survie ou la santé au jour le jour, et de plus cette dépendance partielle ne donne pas lieu à des recommandations de gestion particulières à une concession donnée.

6.1.2. Identification

Une forêt est considérée FHVC si elle fournit une ressource essentielle à la majorité de la population locale, ou aux membres les plus démunis de cette population, et ou il n'existe aucune alternative abordable. Parmi ces ressources on peut considérer:

- Nourriture (par exemple gibier, noix et fruits) quand cela forme une partie fondamentale de la diète.
- Matériaux de construction essentiels.
- Bois de chauffage et ustensiles de cuisine.
- Produits forestiers non ligneux qui fournissent un revenu essentiel à la vie (base de l'économie domestique).
- Pharmacopée naturelle, en l'absence d'accès à un centre de santé ou à des médicaments abordables.

Si une étude socio-économique participative a été complétée pour préparer le plan d'aménagement forestier, ce sera une information primaire pour déterminer les besoins essentiels des communautés locales. Si cette étude a été bien menée, et si les recommandations de l'étude ont été incorporées au plan d'aménagement, cela peut suffire pour répondre aux exigences de gestion de cette valeur. Néanmoins, s'il y a un doute (par exemple si l'étude n'est pas représentative, s'il manque des données, ou si les circonstances ont changé), le gestionnaire devra mener une enquête appropriée pour déterminer quels sont les populations dépendantes de la forêt et leurs besoins élémentaires.

Au Gabon, les droits d'usage sont reconnus par la législation forestière et sont applicables dans le cadre des plans d'aménagement. Selon la Loi 16/01 portant Code Forestier et la Loi 16/93 portant Code de l'Environnement en République, le gestionnaire doit mettre en place des mesures de gestion participative ou de cogestion.

Indicateurs de dépendance.

On peut considérer au Gabon que la plupart des populations rurales sont plus ou moins dépendantes de la forêt. En général ce seront les populations les plus enclavées et les plus traditionnelles qui seront les plus dépendantes. On peut indiquer une très forte probabilité de cette HVC pour une population:

- Loin des axes routiers principaux ou des centres de population.
- Loin de centres de santé.
- Là où la majorité des maisons sont construites à base de matériaux traditionnels.

6.1.3. Sources d'Information

Pour identifier et gérer les forêts essentielles aux communautés locales, il est impératif de travailler en collaboration avec ces communautés et en particulier avec des individus qui détiennent des connaissances traditionnelles approfondies, reconnues par la communauté.

L'étude socio-économique en appui à la gestion de cette valeur doit au minimum consulter les représentants attirés de la communauté (p.ex. auxiliaires de l'administration, notables, chefs de clans, chefs religieux), et les détenteurs de connaissances pratiques journalières (chasseurs, tradi-praticiens) – **mais aussi les femmes, les membres de la société les plus démunis?** Cette étude doit recouvrir:

- Les produits les plus utilisés et leurs quantités ;
- Les produits les plus vendus et leurs prix ;
- Les filières de vente ;
- Les alternatives possibles ou abordables aux ressources utilisées ;
- Les zones de cueillette traditionnelles (cartographie des activités humaines) ;

Parmi les ressources documentaires qu'on peut consulter, prendre en compte:

- Les plans d'aménagement ;
- Les études socio-économiques (complètes et mises à jour) ;
- Les conseils techniques (p.ex. volet « aspects sociaux » de la série Aménagement de l'ATIBT
- Les ONGs sociaux - **LISTE**

6.1.4. Priorités pour la gestion des FHVC

Là où les FHVC essentielles aux communautés se trouvent à l'intérieur d'une concession forestière, le gestionnaire doit adopter un système de gestion qui permette aux riverains de satisfaire leurs besoins essentiels, identifiés en participation avec la communauté, ou bien, dans certains cas, de remplacer les ressources forestières par une alternative convenue de façon participative.

Le gestionnaire aura besoin d'évaluer les risques portés aux ressources et aux services essentiels de la forêt, qui pourraient être affectés par la gestion actuelle ou projetée (par exemple, si la chasse contrôlée est permise pour les employés de la compagnie dans certaines zones, est-ce que les populations locales dépendantes du petit gibier pourraient en souffrir?).

On doit aussi évaluer si les activités de chasse ou de cueillette pratiquées par les populations locales sont durables (par exemple chasse traditionnelle de gibier non protégé, pour la subsistance) ou bien mènent en fait à la disparition de la ressource (par exemple le prélèvement excessif du bois amer *Garcinia cola*, qui a mené à sa raréfaction voire sa disparition par endroits). Si les pratiques ne sont pas durables ou sont illégales (p.ex. chasse d'animaux protégés), le gestionnaire doit s'engager avec l'appui des ressources nécessaires à sensibiliser la population et mettre en œuvre des mesures d'amélioration des pratiques et de prévention d'activités incompatibles avec la gestion durable. Quelle que soit la situation, la gestion des activités humaines à l'intérieur de concessions demande des communications permanentes avec les populations locales, la délimitation claire de zones communautaires et la gestion du taux de prélèvement des ressources.

Forêts et zones agricoles: Celles-ci peuvent être sujettes ou non à des activités commerciales de la compagnie, en fonction des analyses socio-économiques, des risques portés sur les ressources essentielles, et de la consultation des riverains. Elles doivent être marquées sur les cartes et sur le terrain de façon à ce que le personnel et les populations locales comprennent le zonage et les activités permises.

Gestion du prélèvement de ressources: Cette activité nécessite un suivi actif et régulier des modalités d'usage des ressources utilisées, de la capacité de la forêt à pourvoir les ressources essentielles, et de la pression exercée par les populations sur ces ressources. Le suivi doit être suffisamment détaillé et régulier pour pouvoir détecter des changements dans les habitudes (p.ex. le passage de la chasse de subsistance à une chasse commerciale) et intervenir *avant* que les ressources essentielles deviennent dangereusement dégradées. Pour cela on a besoin de données récoltées et analysées régulièrement. Ceci peut se faire par exemple en collaboration avec des individus clé ou des comités forêt-paysans, ou par des enquêtes régulières.

Quelques exemples simples de suivi pour cette HVC:

- Distance moyenne de cueillette pour trouver une ressource spécifique ;
- Heures/semaine passées à la recherche d'une ressource spécifique ;
- Nature, quantité et prix de ressources forestières vendues dans les marchés locaux.

7. HVC 6 Identité culturelle traditionnelle

«Aires forestières qui s'avèrent essentielles à l'identité culturelle traditionnelle des communautés locales (domaines d'importance culturelle, écologique, économique ou religieuse qui ont été cernés en collaboration avec ces communautés locales).»

7.1.1. Interprétation

Au Gabon, les populations rurales maintiennent très souvent des liens spirituels et culturels avec les forêts qui les entourent. Etant donné la très grande importance de la forêt dans la vie des communautés, il n'est pas étonnant que l'identité et la culture traditionnelles soient souvent définies par rapport à la forêt, sa faune et sa flore. Les pratiques et croyances traditionnelles, les fêtes et les rituels culturels, la tradition orale et les objets précieux qui définissent la culture des populations rurales gabonaises sont étroitement liés à la forêt.

On peut dire qu'une forêt ou ses attributs sont considérés HVC si l'absence de cette forêt ou l'altération de ses attributs mènerait à une 'érosion culturelle'.

7.1.2. Identification

Comme pour la HVC5, l'étude socio-économique joue un rôle primaire, et doit rassembler toutes les informations nécessaires pour comprendre et concerner l'identité culturelle et les traditions des populations locales. Ces informations doivent être incorporées dans le plan de gestion. Néanmoins, s'il y a un doute (par

rapport à l'actualité ou l'exactitude des informations), le gestionnaire devra mener une enquête appropriée pour déterminer quels sont les liens traditionnels entre les populations locales et la forêt gérée, afin de sauvegarder les sites et les attributs importants de la forêt. ***La consultation avec les populations locales est essentielle pour cerner les attributs importants de la forêt.***

Indicateurs de HVC:

L'étude socio-économique doit chercher à établir 1) s'il existe des liens culturels entre la forêt et les activités culturelles qui s'y déroulent 2) si ces activités sont essentielles à l'identité culturelle des populations locales (quelle est l'importance actuelle des liens historiques par exemple?)

Parmi les caractéristiques ou attributs des forêts qui peuvent être importants pour l'identité culturelle traditionnelle, on retrouve par exemple :

- Événements culturels liés à des sites ou des espaces forestiers ;
- Lieux, sites ou terroirs ancestraux ou sacrés (Bosquets, portions des rivières, chutes, cascades, grottes...);
- Animaux ou arbres totémiques ;
- Cimetières ;
- Plantes à usage magico-religieux ;
- etc.

7.1.3.Sources d'information

Comme les traditions culturelles et les croyances traditionnelles sont particulières aux sites et à chaque ethnie ou communauté, il faut la participation des populations locales pour établir quels sont les sites et les pratiques associés à ces traditions. Dans certains cas, il existe des personnes désignées qui détiennent ces connaissances pour la communauté, et qui sont donc une ressource essentielle (voir la liste des personnes à consulter pour HVC5).

Parmi les autres ressources à consulter on peut trouver:

- L'étude socio-économique qui inclut les aspects culturels et est faite par la société dans le cadre de la préparation de son plan d'aménagement
- Les ouvrages sur l'histoire et les peuples du Gabon (il n'existe pas à l'heure actuelle de répertoire national de documents traitant des aspects culturels). **LISTE d'ouvrages utiles en bibliographie**
- Les spécialistes nationaux³
- L'administration forestière décentralisée

³ En 2008 on note les personnes suivantes: Rose Ondo Ntsame (CURFOD), Claudine Angoué (Département de Sociologie, Université Omar Bongo), Paulin Kialo (CENAREST), Nibert Ngami (TFT).

- Les ONG locales et internationales ayant des programmes y relatifs.

7.1.4. Priorités de gestion pour les FHVC

Comme pour la HVC5, le gestionnaire doit considérer les risques qui peuvent porter sur les forêts et leurs attributs importants ou sur les pratiques culturelles qui ont été identifiées en consultation avec les populations locales. Dans certains cas, cela mènera à la protection de sites spécifiés (qui peuvent être ponctuels, tels que des rochers, des arbres sacrés etc., ou plus larges par exemple bosquets ou forêts sacrés), qui doivent être notés sur les cartes et délimités sur le terrain pour éviter de les abîmer ou d'offenser les croyances exprimées. Dans d'autres cas il s'agit de protéger de façon appropriée des valeurs qui sont diffuses dans la forêt, par exemple des populations d'animaux totémiques, ou des plantes à utilité magico-religieuse.

Le gestionnaire doit permettre l'accès pour les rites culturels et les traditions sacrées et respecter ces rites.

La gestion des forêts associée à ces valeurs culturelles doit néanmoins prendre en compte la durabilité des traditions exprimées, c'est-à-dire que si les traditions comprennent des prélèvements de plantes ou d'animaux, il faut s'assurer que ce sont des pratiques qui ne mettent pas en cause la survie à long terme de la ressource, et cela demande un suivi approprié (voir aussi HVC5).

Annexe 1 Participants a l'atelier de Libreville

	Nom	Prénom	Organisme	Fonction
1	AGONDOGO	Martial	FSC Gabon	Membre
2	AZIZET	Dallia Arielle	Brainforest	Membre
3	BOUANGA IMENGUET	Estelle	WCS Gabon	Chargée Etudes socio-économiques
4	BONNEAU	Olivier	TEREA	
5	CHEZEAUX	Eric	Rougier Gabon	Aménagiste
6	EYANG EFFA	Edwige	FSC Gabon	Membre
7	KIALO	Paulin	Institut de Recherches en Sciences Humaines (IRSH)	
8	LOUMETO	Joel	RIAT Congo	
9	LOUNDOU	Paul-Simon	Initiative nationale FSC Gabon	Membre
10	MAGANGA	Pierre-Brice	Projet DGIS- WWF Gabon	Sociologue
11	MBA	Manassé II	Projet CAWFHI-FFEM Mandji	Chargé de programme
12	MIKISSA	Jean-Bruno	Initiative nationale FSC Gabon	Personne Contact
13	MINANGA	David	Direction des Inventaires des Aménagements et de la Régénération des Forêts (DGEF)	Agent
14	MINKO MI NDONG	Fabrice	Direction des Inventaires des Aménagements et de la Régénération des Forêts (DGEF)	Agent
15	MOUSSA	Isaac	Initiative nationale FSC Congo	Personne Contact
16	NGOK BANAK	Ludovic	Institut de Recherches en Ecologie Tropicale (IRET)	Directeur et Conservateur de l'herbier National du Gabon
17	NYARE ESSIMA	Nathalie	WWF Gabon	Responsable du Programme Forêt
18	NZENGUI	Christian	Projet d'Aménagement des Petits Permis Forestiers Gabonais	Agent de la cellule Développement Durable
19	PAGET	Dominique	Groupe DLH/ CIB-GIB	Responsable aménagement Afrique centrale
20	RAYDEN	Tim	ProForest	Spécialiste Aménagement Durable et FHVC
21	STEWART	Christopher	ProForest	Spécialiste Aménagement Durable et FHVC
22	TOKPA	Gérôme	Precious Woods CEB	Responsable certification
23	WILKS	Chris	IRET- WCS	Projet Arbres du Gabon

Annexe 2: Bibliographie et lectures approfondies

Atibt (2005) Etude sur le plan pratique d'aménagement des forêts naturelles de production tropicales africaines. *Application au cas de l'Afrique Centrale : Volet 1 « Production Forestière »*. Association Technique Internationale Des Bois Tropicaux, Paris

Atibt (2005) Etude sur le plan pratique d'aménagement des forêts naturelles de production tropicales africaines. *Application au cas de l'Afrique Centrale : Volet 2 « Aspects sociaux »*. Association Technique Internationale Des Bois Tropicaux, Paris

Atibt (2005) Etude sur le plan pratique d'aménagement des forêts naturelles de production tropicales africaines. *Application au cas de l'Afrique Centrale : Volet 3 « Aspects faunistiques »*. Association Technique Internationale Des Bois Tropicaux, Paris

FAO - Dykstra, D.P (1996): Code modèle FAO des pratiques d'exploitation forestière. ISBN 92-5-203690-3v

Higman S., Mayers J., Bass S., Judd N., et Nussbaum N (2005): *The Sustainable Forestry Handbook: A practical guide for tropical forest managers on implementing new standards*. Earthscan, London, Royaume Uni. ISBN 1-84407-118-9

Morgan, D. and Sanz, C. (2007). *Lignes directrices pour de meilleures pratiques en matière de réduction de l'impact de l'exploitation forestière commerciale sur les grands singes en Afrique centrale*. Gland, Switzerland: IUCN SSC Primate Specialist Group (PSG). ISBN: 978-2-8317-0987-1. <http://www.primate-sg.org/>

ProForest (2003) *The High Conservation Value Forest Toolkit*. www.proforest.net

Schulte-Herbrüggen, B. & Davies, G. (2006) *Wildlife Conservation and Tropical Timber Certification*. ZSL Conservation Report No. 6. Zoological Society of London, London.

UICN (1990) : *La conservation des écosystèmes forestiers du Gabon*. Base sur le travail de C. Wilks. UICN, Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni.

Vande weghe J.P. (2005): *Les Parcs Nationaux du Gabon: Akanda et Pongara – Plages et Mangroves*. WCS, BP 7847, Libreville, Gabon.

Vande weghe J.P. (2006): *Les Parcs Nationaux du Gabon: Ivindo et Mwagna – Eaux noires, forêts vierges et Baïs*. WCS, BP 7847, Libreville, Gabon.

Vande weghe J.P. (2005): *Les Parcs Nationaux du Gabon: Loango, Mayumba et le Bas-Ogooue*. WCS, BP 7847, Libreville, Gabon.

Annex 3 Liste de la Faune et de la Flore Vulnerable, Menacee ou Critique au Gabon

Source: IUCN Avril 2008

Nom Scientifique	Nom commun	Categorie de risque*	Criteres de risque †
Animaux			
<i>Gorilla gorilla</i>	GORILLE	CR	A4cde
<i>Gorilla gorilla ssp. gorilla</i>	GORILLE	CR	A4cde
<i>Werneria iboundji</i>	'Grenouille d'Ibounji'	CR	B1ab(iii)+2ab(iii)
<i>Pan troglodytes</i>	CHIMPANZÉ	EN	A4cd
<i>Pan troglodytes ssp. troglodytes</i>	CHIMPANZÉ	EN	A4cde
<i>Leptodactylodon stevarti</i>	'Grenouille de Stevart'	EN	B1ab(iii)
<i>Petropedetes palmipes</i>	'Grenouille d'Efulen'	EN	B1ab(iii)
<i>Lycaon pictus</i>	CYNHYENE, LOUP-PEINT, LYCAON	EN	C2a(i)
<i>Colobus satanas</i>	COLOBE NOIR	VU	A1cd+2cd
<i>Loxodonta africana</i>	ÉLÉPHANT AFRICAIN, ÉLÉPHANT D'AFRIQUE	VU	A2a
<i>Panthera leo</i>	LION D'AFRIQUE	VU	A2abcd
<i>Falco naumanni</i>	FAUCON CRÉCERELLETTTE	VU	A2bce+3bce A2bce+3bce+4bce;
<i>Morus capensis</i>	FOU DU CAP	VU	B2ab(iii,iv,v)
<i>Mandrillus sphinx</i>	MANDRILL	VU	A2cd
<i>Kinixys homeana</i>	KINIXYS DE HOME	VU	A2cd
<i>Osteolaemus tetraspis</i>	CROCODILE NAIN AFRICAIN, CROCODILE À FRONT LARGE, CROCODILE À NUQUE	VU	A2cd
<i>Hippopotamus amphibius</i>	HIPPOPOTAME	VU	A4cd
<i>Cercopithecus solatus</i>	CERCOPITHÈQUE À QUEUE DE SOLEIL	VU	B1+2abcde, C1
<i>Rhinolophus silvestris</i>	PICATHARTE DU CAMEROUN, PICATHARTE À COU GRIS, PICATHARTE À TÊTE ROUGE	VU	B2ab(iii)
<i>Picathartes oreas</i>	'Tisserin à bec grêle'	VU	C2a(i)
<i>Ploceus subpersonatus</i>	CHAT DORÉ	VU	C2a(i)
<i>Profelis aurata</i>	'Vautour à tête blanche'	VU	C2a(i)
<i>Trigonoceps occipitalis</i>		VU	C2a(ii)

Nom Scientifique	Nom commun	Categorie de risque*	Criteres de risque †
Plantes			
<i>Ormocarpum klainei</i>		CR	A1c
<i>Polystachya victoriae</i>		CR	A1c+2c
<i>Magnistipula cuneatifolia</i>		CR	A1c+2c
<i>Autranella congolensis</i>		CR	A1cd
<i>Gossweilerodendron balsamiferum</i>		EN	A1cd
<i>Swartzia fistuloides</i>		EN	A1cd
<i>Tieghemella heckelii</i>		EN	A1cd
<i>Tieghemella africana</i>		EN	A1cd
<i>Testulea gabonensis</i>		EN	A1cd
<i>Millettia laurentii</i>		EN	A1cd
<i>Diospyros crassiflora</i>		EN	A1d
<i>Marantochloa mildbraedii</i>		EN	B2ab(iii)
<i>Sarcophrynium villosum</i>		EN	B2ab(iii)
<i>Bulbophyllum pandanetorum</i>		EN	B2ab(iii)
<i>Uvariopsis vanderystii</i>		EN	B2ab(iii)
<i>Drypetes magnistipula</i>		EN	B2ab(iii)
<i>Cassipourea acuminata</i>		EN	B2ab(iii)
<i>Placodiscus caudatus</i>		EN	B2ab(iii)
<i>Guarea thompsonii</i>		VU	A1c
<i>Guibourtia ehie</i>	AMAZOUÉ	VU	A1c
<i>Microberlinia brazzavillensis</i>		VU	A1c
<i>Hallea ledermannii</i>		VU	A1c
<i>Eribroma oblonga</i>		VU	A1c
<i>Guarea mayombensis</i>		VU	A1c
<i>Duguetia barteri</i>		VU	A1c
	MISISE, MISIZÉ, MISSISSÉ		
<i>Calpocalyx klainei</i>		VU	A1c
<i>Calpocalyx ngouiensis</i>		VU	A1c
<i>Afrostyrax lepidophyllus</i>		VU	A1c, B1+2c
<i>Cassia aubrevillei</i>		VU	A1c, B1+2c
<i>Calpocalyx heitzii</i>		VU	A1c, B1+2c
<i>Warneckea memecyloides</i>		VU	A1c, B1+2c
<i>Khaya senegalensis</i>		VU	A1cd
<i>Nesogordonia papaverifera</i>		VU	A1cd
	ACAJOU D'AFRIQUE		
<i>Khaya ivorensis</i>		VU	A1cd
<i>Entandrophragma utile</i>		VU	A1cd
<i>Afzelia bipindensis</i>		VU	A1cd
<i>Albizia ferruginea</i>		VU	A1cd
<i>Baillonella toxisperma</i>		VU	A1cd
<i>Entandrophragma angolense</i>		VU	A1cd
<i>Entandrophragma candollei</i>		VU	A1cd
<i>Entandrophragma cylindricum</i>		VU	A1cd
<i>Lophira alata</i>	AZOBÉ	VU	A1cd
<i>Lovoa trichilioides</i>		VU	A1cd
<i>Nauclea diderrichii</i>		VU	A1cd
<i>Pterygota bequaertii</i>		VU	A1cd
<i>Aucoumea klaineana</i>		VU	A1cd
<i>Rhodognaphalon breviscupe</i>		VU	A1cd
<i>Heritiera utilis</i>		VU	A1cd
<i>Hallea stipulosa</i>		VU	A1cd

<i>Dacryodes igaganga</i>	VU	A1cd+2cd
<i>Afzelia pachyloba</i>	VU	A1d
<i>Allanblackia gabonensis</i>	VU	A2c
<i>Strychnos staudtii</i>	VU	A2c
<i>Crotonogyne zenkeri</i>	VU	A2c; B2ab(iii)
<i>Hugonia micans</i>	VU	A2c; B2ab(iii)
<i>Tapinanthus preussii</i>	VU	A2c+3c
<i>Garcinia kola</i>	VU	A2cd
<i>Pararistolochia ceropegioides</i>	VU	A3c
<i>Calochone acuminata</i>	VU	A3c
<i>Ancistrocladus letestui</i>	VU	B1+2a
<i>Monopetalanthus durandii</i>	VU	B1+2c
<i>Gluema ivorensis</i>	VU	B1+2c
<i>Homalium patoklaense</i>	VU	B1+2c
<i>Nothospondias staudtii</i>	VU	B1+2c
<i>Baphia leptostemma</i> ssp. <i>leptostemma</i>	VU	B1+2c
<i>Raphia regalis</i>	VU	B2ab(iii)
<i>Drypetes preussii</i>	VU	B2ab(iii)
<i>Brillantaisia lancifolia</i>	VU	B2ab(iii)
<i>Cleistopholis staudtii</i>	VU	B2ab(iii)
<i>Isolona zenkeri</i>	VU	B2ab(iii)
<i>Piptostigma calophyllum</i>	VU	B2ab(iii)
<i>Uvariadendron giganteum</i>	VU	B2ab(iii)
<i>Salacia mamba</i>	VU	B2ab(iii)
<i>Mikaniopsis vitalba</i>	VU	B2ab(iii)
<i>Momordica enneaphylla</i>	VU	B2ab(iii)
<i>Clerodendrum anomalum</i>	VU	B2ab(iii)
<i>Napoleonaea egertonii</i>	VU	B2ab(iii)
<i>Gossweilerodendron joveri</i>	VU	B2ab(iii)
<i>Calycosiphonia macrochlamys</i>	VU	B2ab(iii)
<i>Pauridiantha venusta</i>	VU	B2ab(iii)
<i>Pseudosabicea batesii</i>	VU	B2ab(iii)
<i>Tricalysia atherura</i>	VU	B2ab(iii)
<i>Orcia lecomteana</i>	VU	B2ab(iii)
<i>Deinbollia maxima</i>	VU	B2ab(iii)
<i>Placodiscus opacus</i>	VU	B2ab(iii)
<i>Pandanus gabonensis</i>	VU	D2
<i>Rhaphidophora pusilla</i>	VU	D2
<i>Warneckea wildeana</i>	VU	D2
<i>Piptostigma oyemense</i>	VU	D2
<i>Gilbertiodendron klainei</i>	VU	D2
<i>Tricalysia concolor</i>	VU	D2
<i>Tricalysia obstetrix</i>	VU	D2
<i>Deinbollia rambaensis</i>	VU	D2
<i>Delpyora macrophylla</i>	VU	D2
<i>Lecomtedoxa nogo</i>	VU	D2
<i>Rhaptopetalum belingense</i>	VU	D2
<i>Rhaptopetalum sindareense</i>	VU	D2
<i>Cola duparquetiana</i>	VU	D2
<i>Cola letestui</i>	VU	D2
<i>Tapura neglecta</i>	VU	D2
<i>Homalium ogoouense</i>	VU	D2
<i>Calpocalyx brevifolius</i>	VU	D2
<i>Xanthocercis rabiensis</i>	VU	D2
<i>Jollydora pierrei</i>	VU	D2
<i>Tapura carinata</i>	VU	D2

<i>Tapura letestui</i>	VU	D2
<i>Calpocalyx letestui</i>	VU	D2
<i>Salacia lehmbachii</i> var. <i>manus-lacertae</i>	VU	D2
<i>Dactyladenia laevis</i>	VU	D2
<i>Tapura arachnoidea</i>	VU	D2

***CR**: *En danger critique d'extinction* lorsque les meilleures données disponibles indiquent... qu'il est confronté à un risque extrêmement élevé d'extinction à l'état sauvage;

EN: *En danger* lorsque les meilleures données disponibles indiquent (...) qu'il est confronté à un risque très élevé d'extinction à l'état sauvage ;

VU *Vulnérable* lorsque les meilleures données disponibles indiquent (...) qu'il est confronté à un risque élevé d'extinction à l'état sauvage.

† La définition des critères de la Liste Rouge se retrouve sur le site UICN ; voir http://www.uicn.fr/IMG/pdf/UICN_2001_Categories_et_criteres_Liste_Rouge.pdf

Annexe 4 Sommaire sur la Réglementation Nationale pour la Conservation

A compléter

Voir:

Christy 2006: Analyse de la réglementation en vigueur relative à la chasse, au transport et à la commercialisation du gibier au Gabon.

[www.wcsgabon.org/Gibier/Bushmeat_Meeting/Documents/Christy%20\(2006\)%20LegalReview_text.pdf](http://www.wcsgabon.org/Gibier/Bushmeat_Meeting/Documents/Christy%20(2006)%20LegalReview_text.pdf)

Annexe 5 : Sommaire Code Forestier

A compléter

<http://gaboneco.com/Docs/Gabon%20-%20Code%20forestier.pdf>

Annexe 6: Lignes directrices pour la gestion de faune

Ces conseils pratiques sont tirés de Schulte-Herbrüggen et Davies (2006), qui résument les politiques notamment de la Ape Alliance (alliance des Grands Singes) et de WCS.

Conseils de la Ape Alliance 2000:

- Assurez-vous que vos employés, leurs familles, et d'autres personnes ayant accès à vos concessions obéissent aux lois du pays en matière de faune.

- Assurez-vous qu'aucune des espèces protégées par loi nationale n'est chassée dans vos concessions.
- Assurez-vous qu'il n'y a aucun gibier exporté de vos concessions.
- Assurez-vous que les chasseurs ne sont pas transportés à l'intérieur des concessions dans les camions de la société ou d'autres véhicules.
- Ne permettez pas aux chasseurs de résider dans les bases-vies des concessions.
- Assurez-vous que les ouvriers dans les bases-vie sont pourvus de protéines suffisantes pour que la chasse ne soit pas essentielle.
- Ne permettez pas aux ouvriers de posséder les armes à feu sans autorisation.
- Réglementez les munitions disponibles aux ouvriers conformément à la loi nationale.
- Ne permettez pas l'utilisation des pièges dans vos concessions.
- A la fermeture d'une assiette de coupe, bloquez les routes pour empêcher l'accès par les véhicules.
- Assurez-vous que les produits chimiques soient éliminés de façon responsable, évitant la contamination des sources d'eau.
- Assurez-vous que les communautés ayant accès aux concessions sont sensibilisés a la loi nationale en matière de chasse et de protection de la faune.

Conseils de Wildlife Conservation Society pour la prevention du braconnage.

- Interdisez la chasse dans des zones protégées.
- Interdisez toutes les formes de pièges à câbles.
- Interdisez toutes les formes de chasse des espèces protégées.
- Interdisez l'accès aux chasseurs venant de l'extérieur de la concession
- Exigez aux employés de coopérer avec les patrouilles de gardes forestiers.
- Interdisez le transport de gibier dans tous les véhicules.
- Tenez les conducteurs responsables des personnes et des marchandises qu'ils transportent
- Demandez aux conducteurs d'aider à la surveillance et de rapporter sur les activités liées au braconnage.
- Établissez une liste de braconniers connus.
- Interdisez aux braconniers connus l'accès aux véhicules de la compagnie pour n'importe quelle raison.
- Établissez un zonage de gestion de faune dans des concessions.

- Exigez aux chasseurs ayant la permission de chasser à l'intérieur de la concession de déclarer tout gibier aux postes de gestion.
- Exigez que les armes à feu des employés soient tous enregistrés et les permis de chasse soient conformes à la loi.
- Travaillez avec des ONG pour surveiller la chasse et les impacts sur la faune.
- Encouragez les campagnes anti-braconnage, avec des récompenses pour le reportage de délits.
- Interdisez aux équipes de terrain de chasser pendant les heures de travail.
- Fermez toutes les routes inutilisées avec des grumes ou d'autres moyens sûrs.
- Mettez de la viande à un prix raisonnable à la disposition de tous les employés.